

Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'État

Modernise les missions et prépare l'avenir

Dans le cadre de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique, l'État confie à La Poste l'exercice de 4 missions de service public.

Signé le 16 janvier 2018

UN ENVIRONNEMENT EN PROFONDE MUTATION



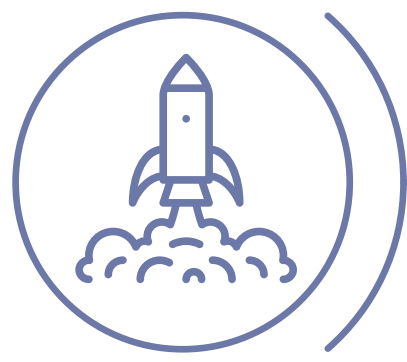
L'ESSOR DU NUMÉRIQUE

Entre dématérialisation des échanges et transformation des outils/usages.



LES NOUVELLES ATTENTES CLIENTS

Proximité, accessibilité, qualité de service...



LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ

Vers de nouveaux secteurs de développement (transition énergétique, e-commerce, logistique urbaine, modernisation de l'action publique...)

LES 4 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC : DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

RDV DE BILAN
A MI-CONTRAT
D'ICI FIN 2020



1. LE SERVICE UNIVERSEL

Assurer la levée et la distribution, à des tarifs abordables, de lettres et de colis, 6 jours sur 7, sur l'ensemble du territoire.

→ **Nouveautés :**

- Qualité de service : nouveaux indicateurs pour mesurer la satisfaction client.
- Accessibilité des boîtes aux lettres: rédaction d'une charte pour une meilleure information client.
- Possibilité de suivi de tout courrier.



2. LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE

Assurer la distribution de la presse sur tout le territoire national et favorise ainsi le pluralisme de l'information.

→ **Nouveautés :**

- Évolution du rôle de La Poste dans la distribution numérique et de son réseau pour la distribution physique.
- Maintien de tarifs privilégiés.

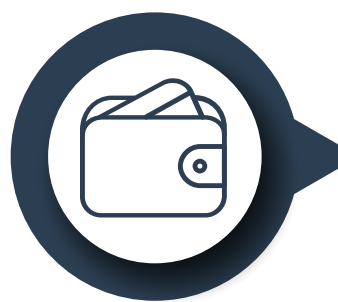


3. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fournir un service postal sur l'ensemble du territoire dans des conditions d'accessibilité fixées par la loi.

→ **Nouveautés* :**

- Renforcement de la présence postale, essor de nouvelles formes de partenariat (MSAP, Facteurs guichetiers...).
- Une accessibilité numérique renforcée.
- Un budget spécifique dédié aux expérimentations.



4. L'ACCESSIBILITÉ BANCAIRE

À travers le Livret A, favoriser la bancarisation et l'épargne pour tous.

→ **Nouveautés :**

- Obligations spécifiques reconduites jusqu'en 2020.

* introduites par les dispositions du contrat de présence postale territoriale 2017-2019

DES ENGAGEMENTS CITOYENS RENOUVÉLÉS

La contribution active de La Poste à l'intérêt général s'organise autour de 3 actions:

Actions pour soutenir le développement de la société numérique.

Le développement des services de proximité et de services bancaires.

Engagement en faveur du développement durable et responsable.

NOUVEAUTÉS

- Soutien aux Civic tech et à l'émergence d'une filière d'excellence française de l'IoT.
- Structuration de la filière de la Silver économie.
- Rapprochement des services du citoyen (GRC).
- Déploiement d'une politique RH responsable.

ENSEMBLE D' ACTIONS
QUI CONTRIBUENT À
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET
EN COMPLÉMENT DES
MISSIONS DE
SERVICE PUBLIC